

## BAREME D'HONORAIRES

### HONORAIRES DE CESSION

#### VENTE DE MURS

minimum de 7 500 € HT

	Dépt.28/45/72	Dépt.75/77/91/92/93/94/95
■ Jusqu'à 250 000 €	6 % HT	10 % HT
■ De 250 001 € à 1 000 000 €	5 % HT	9 % HT
■ De 1 000 001 € à 1 999 999 €	4 % HT	8 % HT
■ De 2 000 000 € à 3 999 999 €	4 % HT	6 % HT
■ Supérieur à 4 000 000 €	4 % HT	4 % HT

#### VENTE DE TERRAIN

■ Sur le prix de vente	10 % HT
------------------------	---------

#### CESSION FONDS DE COMMERCE\* OU DROIT AU BAIL

minimum de 5 000 € HT

	Dépt.28/45/72	Dépt.75/77/91/92/93/94/95
■ Jusqu'à 100 000 €	10 % HT	10 % HT
■ De 100 001 € à 200 000 €	8 % HT	9 % HT
■ Supérieur à 200 000 €	7 % HT	8 % HT

\*ou valeur de l'actif net réévalué en cas de vente de parts sociales

#### CESSION D'UN LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS

■ Cession	1 500 € HT
-----------	------------

#### CESSION D'OFFICINES

■ Sur le prix de vente	5 % HT
------------------------	--------

### HONORAIRES DE LOCATION

#### LOCATIONS COMMERCIALES

minimum de 1 500 € HT

■ Location sans droit d'entrée	10 % HT de la 1 <sup>ère</sup> triennale de loyer
■ Location avec droit d'entrée	10 % HT de la 1 <sup>ère</sup> triennale de loyer + 10 % HT du droit d'entrée
■ Bail dérogatoire	10 % HT de la totalité des loyers

### HONORAIRES D'ACTES

#### AVIS DE VALEUR - Selon le bien

de 500 € HT à 1 500 € HT

#### BAIL COMMERCIAL

3.5 % HT de la 1<sup>ère</sup> triennale